

L'ADMISSION AU CONSERVATOIRE SE FAIT SUR AUDITION ET EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES À CHAQUE ANNÉE.

Un.e candidat.e doit déjà avoir des habiletés lui permettant de répondre aux exigences des programmes du Conservatoire, selon son âge et son niveau :

- ✓ Aptitudes musicales
- ✓ Habiletés techniques (sonorité, agilité, respiration, tenue de l'instrument, etc.)
- ✓ Qualité de l'interprétation (respect du texte et du style, articulation, nuances, phrasé, expression, etc.)
- ✓ Niveau ou coefficient de difficulté du répertoire présenté

Le profil "Interprétation" regroupe les programmes qui concernent les professions d'instrumentistes, de chanteurs et de chefs d'orchestre. La formation musicale du profil "Interprétation" est échelonnée sur les cinq niveaux d'études :

- Primaire-secondaire
- Collégial
- 1e cycle universitaire
- 2e cycle universitaire
- 2e cycle - stage de perfectionnement

Le profil "Composition" englobe les programmes des spécialités composition instrumentale et composition électroacoustique. La formation musicale du profil "Composition" est offerte à partir du niveau universitaire seulement :

- 1e cycle universitaire
- 2e cycle universitaire
- 2e cycle - stage de perfectionnement

PRIMAIRE SECONDAIRE

COLLÉGIAL

Préalable requis : Diplôme d'études secondaires

PREMIER (1er) CYCLE

Préalable requis : Diplôme d'études collégiales

DEUXIÈME (2e) CYCLE

Préalable requis : Diplôme de 1e cycle

DEUXIÈME (2e) CYCLE Perfectionnement

Préalable requis : Diplôme de 2e cycle

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES

Durée : variable - jusqu'au secondaire V

À temps partiel durant les études primaires ou secondaires (soirs et/ou fins de semaine)

- Formation instrumentale ou vocale
- Ensembles pour les instruments à cordes
- Formation musicale et auditive

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Durée : 2 ans

- Formation instrumentale ou vocale
- Formation pratique (ensembles et musique de chambre)
- Formation théorique
- Formation générale

En partenariat avec le **Cégep du Vieux-Montréal** pour les cours de formation générale : Aucune démarche n'est à prévoir auprès du cégep. Le Conservatoire se chargera d'inscrire directement les étudiant.e.s aux cours prévus au cheminement et de coordonner les horaires.

*D'autres options peuvent également être possibles :

- Cours en commandite dans un établissement autre que le cégep partenaire
- Cheminement sur 3 ans en suivant un autre DEC simultanément (deux options possibles)

BACCALAURÉAT

Durée : 3 ans

- Formation instrumentale, vocale ou en composition instrumentale
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)
- Formation théorique
- Cours au choix hors-spécialité

DIPLOME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES

Durée : 3 ans

- Formation instrumentale ou vocale
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)
- Formation musicale et auditive

CERTIFICAT EN DIRECTION

Durée : 2 ans

- Formation en direction d'orchestre
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)
- Formation théorique

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN MUSIQUE I

Durée : 3 ans

- Formation en composition électroacoustique
- Formation pratique et théorique
- Cours au choix hors-spécialité

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN MUSIQUE I

Durée : 3 ans

- Formation en composition électroacoustique
- Formation pratique et théorique

MAÎTRISE

Durée : 2 ans

- Formation instrumentale, vocale, en direction d'orchestre ou en composition instrumentale
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)
- Séminaire en musicologie et bibliographie
- Cours au choix hors-spécialité

DIPLOME D'ARTISTE

Durée : 2 ans

- Formation instrumentale, vocale ou en direction d'orchestre
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)
- Cours au choix hors-spécialité

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

Durée : 3 ans

- Formation instrumentale, vocale ou en direction d'orchestre
- Formation pratique (orchestre, opéra, musique de chambre, traits, etc.)

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN MUSIQUE II

Durée : 2 ans

- Formation en composition électroacoustique
- Formation pratique et théorique
- Cours au choix hors-spécialité

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN MUSIQUE II

Durée : 2 ans

- Formation en composition électroacoustique
- Formation pratique et théorique

CERTIFICAT DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT

Durée : 1 an, ou deux sessions consécutives

- Formation spécifique, à déterminer selon la nature du projet et pouvant comprendre un ensemble d'activités ne comportant pas de spécialité

Frais pour une année d'études

Primaire-secondaire	525 \$
Collégial	560 \$
Premier cycle universitaire	3 525 \$
Deuxième cycle universitaire	2 785 \$

Incluant :

- Droits d'inscription
- Frais afférents
- Cotisation à l'association étudiante - si applicable
- Cotisation à la Fondation - facultative
- Droits de scolarité (universitaire seulement)

À TITRE INDICATIF SEULEMENT

Basés sur les tarifs 2025-2026, selon un cheminement régulier. Les frais diffèrent pour un.e étudiant.e canadien.ne non-résident.e du Québec ou étranger.ère.

Soutien financier

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec offre différentes bourses à chaque année : bourses d'études, bourses de perfectionnement et bourses d'excellence. De généreux donateurs remettent également différentes bourses nominatives.

Les programmes du Conservatoire sont également admissibles au programme d'Aide financière aux études (AFE), offert par le gouvernement du Québec.

Pour plus de détails et pour connaître les grilles de cheminement disponibles, consulter la section **Trouve ton programme**

Les programmes offerts au Conservatoire s'adressent à des étudiant.e.s qui souhaitent progresser dans leur spécialité et entreprendre des études pour devenir des interprètes de haut niveau.

Programme à temps plein Programme à temps partiel

Accompagnement au piano
Inclus à la formation - sans frais - pour toutes les spécialités instrumentales et le chant

Pour tous les profils et niveaux, l'année scolaire se déroule sur 30 semaines :
• Automne : 15 semaines (août à décembre)
• Hiver : 15 semaines (janvier à mai)



Vous avez d'autres questions au sujet du processus d'admission?

Vous pouvez nous écrire directement :



RegistrariatMTL@conservatoire.gouv.qc.ca

1 À partir du 1er novembre

Demande d'admission

Suivi en ligne

Tout au long du processus, vous pourrez suivre l'état de votre dossier sous le [Suivi de votre demande d'admission](#)

Préparation à l'audition



Quoi préparer pour votre audition?

Consulter les exigences selon votre niveau et votre spécialité!

2

Février / Mars

Audition devant jury

Le dossier d'un.e candidat.e demeurera "En traitement" jusqu'à ce qu'une décision soit confirmée.

Préconservatoire

Exceptionnellement, certain.e.s candidat.e.s pourraient être recommandé.e.s au Préconservatoire à la suite de l'audition dans le but de recevoir une formation auprès d'un professeur affilié et de se préparer à se présenter à nouveau au concours d'admission du Conservatoire l'année suivante.

Non-admissible

Les candidat.e.s ne répondant pas aux exigences des programmes du Conservatoire lors de l'audition seront déclaré.e.s non-admissibles.

3

Mai / Juin

Offre d'admission

Dès que le nombre de places disponibles dans une spécialité / classe est connu, une offre d'admission pourra être transmise à un.e candidat.e.



L'offre d'admission sera valide pour une durée de dix (10) jours - après ce délai, l'offre sera retirée et la place pourra être offerte à un.e autre candidat.e.

Admis.e

Un.e candidat.e répondant déjà à tous les préalables requis sera **Admis.e** officiellement

Admis.e avec conditions

Un.e candidat.e en voie d'obtenir ou de compléter les préalables requis (ex.: diplôme ou cours requis) sera **Admis.e avec conditions** - les conditions à respecter seront détaillées dans l'offre d'admission avec une date d'échéance à respecter.

4

Juin

Inscription

Une fois l'admission confirmée, le/la candidat.e. devra compléter les différentes étapes d'inscription

- ✓ Paiement des frais d'inscription
- ✓ Dépôt de documents requis
- ✓ Choix de cours et/ou tests de classement

Une liste d'attente demeure valide jusqu'en septembre, si des places supplémentaires se libèrent. Sauf exceptions, les nouvelles admissions se font seulement à la session d'automne.